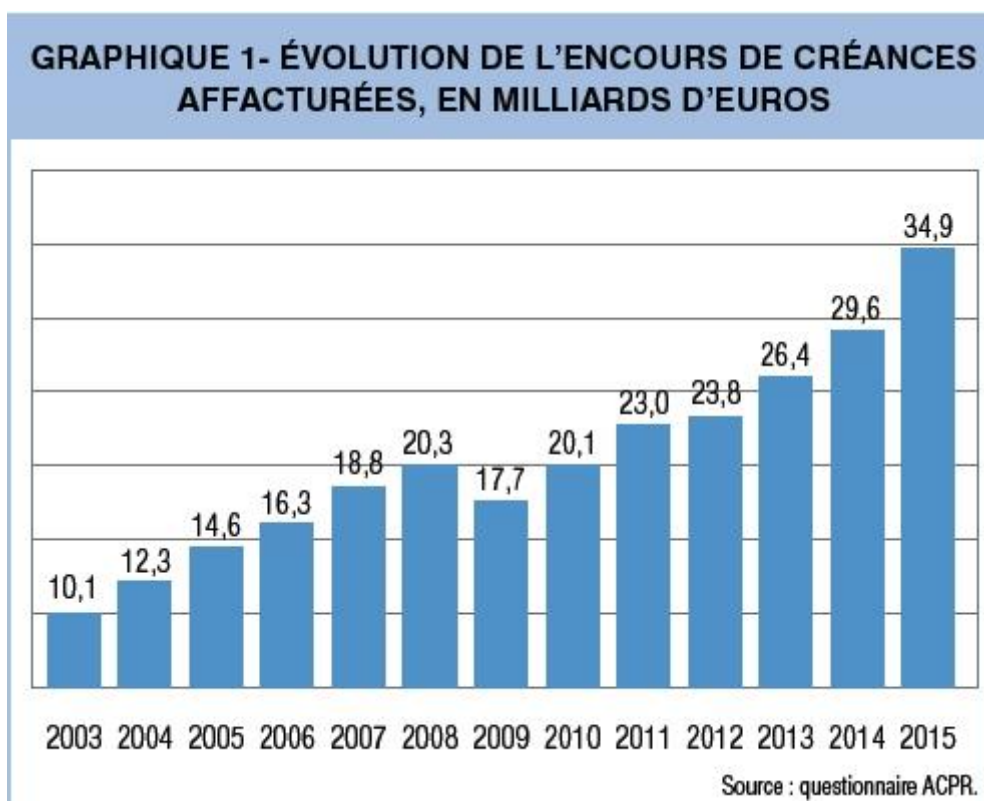


## Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 30 ( novembre - décembre 2016) Rubrique études

L'ACPR a publié, fin octobre 2016, les résultats de son enquête sur l'activité et les résultats des sociétés d'affacturage (factors)<sup>1</sup> en 2015. Cette étude confirme le dynamisme du marché de l'affacturage et la bonne qualité des indicateurs de risques alors même que la profession doit faire face à la concurrence de nouveaux entrants (FinTech).

En 2015, l'échantillon de référence de l'enquête de l'ACPR a été réduit aux huit principaux factors, déterminés sur la base des encours de créances acquises en fin d'année. Cet échantillon est constitué aux trois quarts de filiales des grands groupes bancaires français, opérant avec un statut d'établissement de crédit spécialisé, tant en France qu'à l'international, les autres intervenants étant des filiales de groupes industriels.

L'affacturage constitue toujours le deuxième mode de financement des besoins à court terme des entreprises avec 6,1% des concours bancaires à court terme, derrière le découvert. Ces besoins de financement sont soutenus notamment par le niveau du crédit inter-entreprises qui reste élevé en dépit de la réduction des délais de clients et fournisseurs observée en 2014. **Le chiffre d'affaires annuel** (237 milliards d'euros de créances achetées) ainsi que **les encours** (34,9 milliards d'euros, cf. graphique 1) poursuivent leur progression avec une croissance de, respectivement, 9,7% et 18% sur l'exercice 2015. Ce dynamisme trouve notamment son origine dans le développement à l'international, dont la contribution au chiffre d'affaires des factors s'est accrue de 4 points de pourcentage (pts) à 23,8%.



Sans grand changement par rapport aux années précédentes, les principaux secteurs d'exposition représentés au niveau des adhérents (c'est-à-dire les clients du factor) sont, de très loin, le commerce de gros, suivi de l'industrie au sens large (automobile, industrie lourde, industrie agroalimentaire, notamment). De plus, les encours sont caractérisés par la progression de la part de marché des grands comptes (sociétés réalisant plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel) à 40,5% (+ 2,3 pts) ainsi que des TPE, même si celles-ci sont toujours très largement minoritaires dans les encours (7,9%).

**La rentabilité des sociétés d'affacturage** ressort de nouveau en hausse en 2015, en dépit de la contraction des commissions d'affacturage et des commissions de financement. La poursuite de la baisse des taux, l'orientation croissante de l'offre de service au profit de l'affacturage en gestion déléguée et la baisse du taux de marge associée, tout comme la concurrence qu'exercent les nouveaux acteurs (FinTech, notamment), constituent en effet des contraintes qui pèsent sur la rentabilité des factors.

Ces derniers ont toutefois bénéficié de conditions satisfaisantes en matière de refinancement, à la fois grâce à leur appartenance à de grands groupes bancaires ou industriels qui leur assurent des lignes de crédit à court, moyen et long terme sur les différentes devises d'opérations, et à la baisse des taux d'intérêt de référence. Leurs charges financières ont ainsi fortement diminué sur l'exercice.

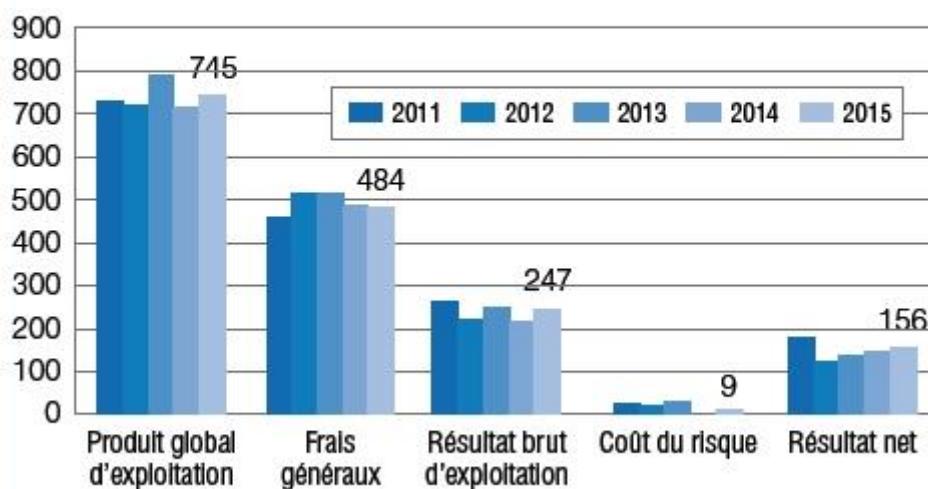
En outre, **la hausse des volumes traités** comme la maîtrise des frais généraux leur ont permis d'améliorer tant leur produit global d'exploitation (745 millions d'euros, en hausse de 4 %) que leur résultat brut d'exploitation (+ 13,6 %). Enfin, si le coût du risque a augmenté sur l'année, sa progression moins rapide que celle du produit global d'exploitation dont il ne représente toujours qu'une part modeste (1,2 %), a contribué à la hausse du résultat net sur l'exercice qui s'élève à 156 millions d'euros (+ 8,7 %).

Les factors sont en effet parvenus à assurer une bonne maîtrise de leur risque adhérent comme de leur risque acheteur<sup>2</sup>, ce dernier étant le plus souvent couvert par une police d'assurance souscrite par l'adhérent ; soit directement auprès du factor, soit auprès d'un assureur-crédit externe. L'existence d'un dispositif de sélection rigoureux des acheteurs, en amont comme en cours de vie des contrats, et la constitution de divers comptes de réserves et garanties permettent d'assurer une bonne couverture du risque de crédit sur les débiteurs finaux, si bien que l'affacturage demeure dans ces conditions un mécanisme de financement dans l'ensemble peu risqué. **Le taux de créances douteuses** a ainsi fortement diminué en 2015 pour s'établir à 3% des créances clientèle brutes contre 4,7% à fin 2014. Dans le même temps, le taux de provisionnement de ces créances est passé de 17,4% à 21,7%.

Par ailleurs, avec un coût net de 12,8 millions d'euros en 2015 contre 15,4 millions d'euros un an plus tôt (- 17 %), le risque opérationnel reste mesuré et toujours principalement lié à la fraude externe.

Enfin, **sur le plan prudentiel**, l'ensemble des factors qui ont opté pour le statut d'établissement de crédit ont demandé à bénéficier des exemptions prévues par la réglementation (en particulier lorsqu'ils sont inclus dans un pool de liquidité, au sein d'un groupe bancaire) et ne sont donc pas assujettis au calcul du ratio de liquidité à court terme (LCR) sur base individuelle. En l'état actuel des textes, l'assujettissement des factors au ratio de liquidité à long terme (NSFR) constitue en revanche une source de préoccupation importante compte tenu du profil à très court terme de leurs emplois et de leurs ressources. La Commission européenne étudie les possibilités d'adaptation du NSFR aux spécificités de l'activité d'affacturage à partir des propositions formulées par l'Autorité bancaire européenne sous la forme d'une exemption d'assujettissement sur base individuelle ou d'un traitement ad hoc.

## GRAPHIQUE 2 - HISTORIQUE DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION, EN MILLIONS D'EUROS



Source : questionnaire ACPR.

Retrouvez l'intégralité de l'enquête sur le [site Internet de l'ACPR, rubrique Publications, Analyses et Synthèses](#).